

# Politiques

Politique nationale	130
Politique régionale	130
Politique départementale	131
Programmes spécifiques	131

Le gouvernement a demandé à la MILDT la rédaction d'un nouveau plan de lutte contre les addictions devant porter sur les années 2013-2017 et s'organiser autour de quelques thèmes majeurs :

- l'accentuation des politiques de prévention, particulièrement à destination de la population jeune
- l'affirmation d'une prise en charge globale des addictions et une meilleure prise en compte des addictions sans substance
- la lutte contre le trafic de drogues

## Politique régionale

---

Le Projet Régional de Santé (PRS), est le cadre de référence de la politique de santé publique en région. Il comporte un ensemble coordonné de programmes et d'actions pluriannuels et s'articule avec les autres plans et programmes, dont celui de la MILDT dans les départements.

Plusieurs objectifs concernant les addictions sont répartis de manière transversale dans les différents volets du PRS bourguignon 2012-2016 :

- Dans le plan stratégique régional de santé qui définit les priorités en matière de politique de santé, un objectif porte sur l'importance de l'éducation faite aux adolescents et jeunes parents en matière de santé, notamment sur les risques liés à la consommation de tabac, d'alcool et d'autres drogues.
- Dans le schéma régional de **prévention** (SRP), l'ARS a défini trois grands objectifs sur les addictions :
  - l'élaboration d'un Pass santé à destination des adolescents et jeunes adultes incluant les thèmes tabac, alcool, cannabis et autres produits
  - le repérage et l'aide à l'arrêt de la consommation dans les populations à risque (jeunes et femmes enceintes)
  - l'encouragement aux professionnels de santé à participer à des formations et à pratiquer le conseil minimal pour l'alcool et le tabac.
- Dans le schéma régional d'**organisation des soins** (SROS), c'est la poursuite de la répartition en niveaux de l'addictologie hospitalière et la généralisation de la présence des ELSA (équipes de liaison en addictologie) dans les hôpitaux qui ont été retenus. Le volet soins aux détenus du schéma revient sur l'éducation à la santé et en particulier sur les usages de drogues.
- Le schéma régional d'**organisation médico-social** (SROMS) comporte une partie entière sur les addictions avec la volonté d'organiser une prise en charge globale. L'accent est porté sur le maillage territorial des compétences ainsi que sur la communication entre les différents acteurs, en particulier sur la population de jeunes consommateurs avec le réseau des CJC (consultations jeunes consommateurs).

## Politique départementale

---

Dans toutes les préfectures de France, des chefs de projet « drogues et dépendances » départementaux ont été nommés. Chaque année ils disposent d'un budget alloué par la MILDT avec pour objectifs de financer et de coordonner les actions jugées pertinentes dans la lutte contre les toxicomanies, en accord avec les orientations nationales et les particularités départementales.

## Programmes spécifiques

---

La déclinaison bourguignonne du **plan cancer Bourgogne 2009-2013** présente des recommandations dans le domaine des addictions : la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre le tabagisme et le renforcement de la lutte contre l'alcoolisme.

Un programme visant l'amélioration de l'accès aux soins des personnes les plus démunies en Bourgogne a été intégré au PRS : le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (**PRAPS 2012-2016**). Il organise la mise en place de réseaux en addictologie basés sur les CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Chargés de la formation des professionnels de santé, ils permettront l'échange d'information et de pratiques professionnelles. Il y est aussi inscrit le repérage des addictions et l'intervention précoce dans les structures d'hébergement et de réadaptation sociale.

---

131

La démarche projet de l'ARS sur ce thème se décline en 3 axes :

- La prévention sélective et le repérage précoce des consommations à risque pour les adolescents, les personnes démunies et les femmes enceintes
- L'amélioration du parcours de soins à la fois sur le plan régional et territorial
- L'amélioration de l'articulation entre les systèmes sanitaire médico-social et judiciaire pour la problématique des drogues